

Paris le 29 avril 2010

Direction  
générale de  
l'enseignement  
scolaire

Service  
des enseignements et  
des formations

Sous-direction  
des écoles, des  
collèges et des lycées  
généraux et  
technologiques

Bureau  
des programmes  
d'enseignement

DGESCO A1-4  
N° 0182  
Affaire suivie par  
Véronique Fouquat  
Téléphone  
01 55 55 22 80  
Télécopie  
01 55 55 12 44  
Courriel  
veronique.fouquat  
@education.gouv.fr

110, rue de Grenelle  
75007 Paris 07 SP

Le ministre de l'Éducation nationale,  
Porte-parole du Gouvernement

à

Mesdames et Messieurs les Proviseurs

S/C de Mesdames les Inspectrices et  
Messieurs les Inspecteurs d'académie,  
directrices et directeurs des services  
départementaux de l'Éducation nationale

S/C de Mesdames les Rectrices  
et Messieurs les Recteurs d'académie

**Objet : manuels scolaires de la classe de seconde.**

**P.J. : Annexe (dernière page).**

Le calendrier exceptionnel de la réforme des nouveaux programmes d'enseignement en classe de seconde générale et technologique modifie significativement les dates de livraison des manuels scolaires dans les établissements.

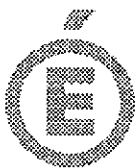
Certains manuels de seconde (notamment en mathématiques, langues vivantes,...) pourront paraître dès le printemps et faire l'objet de choix par les professeurs, puis de commandes avant l'été, selon le calendrier habituel.

En revanche, les autres manuels seront adressés en spécimens aux professeurs au plus tard à la fin du mois d'août, pour la pré-rentrée.

Les éditeurs interrogeront les documentalistes entre le 10 et le 15 septembre afin de connaître les choix des professeurs et de commander dans les meilleurs délais les impressions complémentaires nécessaires pour équiper les élèves.

Les commandes de nombreux manuels auront donc lieu courant septembre, pour que les élèves puissent disposer de ces ouvrages au plus tard fin octobre.

Dans l'intervalle, les éditeurs mettront à disposition des classes (professeurs et/ou élèves, selon les équipements des établissements) des versions numériques des manuels afin que les cours puissent se dérouler dans les meilleures conditions possibles avec des supports pédagogiques conformes aux nouveaux programmes. Ils mettent actuellement tout en œuvre pour qu'enseignants et élèves puissent au plus vite disposer des outils nécessaires à la mise en application de la réforme lors de la rentrée 2010.



2 / 3

L'ensemble des Conseils Régionaux a été informé de cet échéancier.

Je vous remercie de bien vouloir veiller à ce que les spécimens soient mis à la disposition des professeurs dès leur réception afin qu'ils effectuent et communiquent leurs choix avant le 10 septembre 2010.

Pour le ministre et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire

Jean-Michel BLANQUER

## ANNEXE



3 / 3

Les disciplines concernées par les changements de programmes en classe de seconde et pour lesquelles des manuels seront publiés sont les suivantes :

- Mathématiques
- Histoire
- Géographie
- Langue vivante 1
- Langue vivante 2
- Physique-Chimie
- Sciences de la Vie et de la Terre.

Ainsi que les deux enseignements d'exploration obligatoire d'économie :

- Principes Fondamentaux de l'Économie et de la Gestion (PFEG)
- Sciences Economiques et Sociales (SES)

Certains enseignements d'exploration pourraient également être accompagnés de ressources éditoriales.